

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
REGION DE L'EXTREME-NORD
DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI
COMMUNE DE ZINA
COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
FAR NORTH REGION
LOGONE AND CHARI DIVISION
ZINA COUNCIL
INTERNAL TENDERS BOARD

DECISION N° 007 D/C/ZNA/CIPM DU 15 MAI 2025 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRE N°007/AONO/C-ZINA/CIPM/2025 DU 20/03/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU A ABLOUNKAI, DANS LA COMMUNE DE ZINA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ZINA (AUTORITE CONTRACTANTE),

- Vu La Constitution ;
- Vu La Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu Le décret n° 77/302 du 28 juillet 1977 déterminant les communes et leurs ressorts territoriaux ;
- Vu Le décret n° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune de Zina ;
- Vu Le décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifications consécutives ;
- Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu L'arrêté N°024/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N° 00000230/A/MINDDEVEL/du 05 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Zina, Département du Logone ;
- Vu La décision N°000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des marchés Publics au sein des commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communes ;
- Vu La décision Municipale N°005/DM/C-ZI/SG/2024 du 28 mars 2024 constatant la Composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Zina et ses modifications consécutives ;
- Vu Le Dossier d'Appel d'Offres N°007/AONO/C-ZINA/CIPM/2025 du 20/03/2025 pour la construction d'une mini adduction d'eau à Abloukai, dans la commune de Zina, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord ;
- Vu Le rapport d'analyse y relatif du 17 avril 2025 de la sous-commission d'analyses des offres ;
- Vu Le Procès-Verbal de la séance du 12 mai 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Zina ;

DECIDE :

Article 1^{er} - L'entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné.

N°	MARCHES	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAÏ D'EXECUTION
1	Construction d'une mini adduction d'eau à Abloukai, dans la commune de Zina	ETS B.G.C BP: 41 Kousseri Tel : 699 72 80 22	20 964 361	25 000 000	03 mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à Zina, le 15 MAI 2025

- AMPLIATIONS
- ARMP
 - DDMP/LC
 - Président CIPM/ZNA
 - INTERESSES
 - Affichage/Archives.



Le Maire
(Autorité Contractante)



COMMUNIQUE N° 007/CIC/ZINA/CIPM DU 15 MAI 2025 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°007/AONO/C ZINA/CIPM/2025 DU 20/03/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU A ABLOUNKAI DANS LA COMMUNE DE ZINA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ZINA (AUTORITE CONTRACTANTE),

- Vu La Constitution ;
- Vu La Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu Le décret n° 77/302 du 28 juillet 1977 déterminant les communes et leurs ressorts territoriaux ;
- Vu Le décret n° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune de Zina ;
- Vu Le décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifications consécutives ;
- Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu L'arrêté N°024/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N° 00000230/A/MINDDEVEL/du 05 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Zina, Département du Logone ;
- Vu La décision N°000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des marchés Publics au sein des commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communes ;
- Vu La décision Municipale N°005/DM/C-ZI/SG/2024 du 28 mars 2024 constatant la Composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Zina et ses modifications consécutives ;
- Vu Le Dossier d'Appel d'Offres N°007/AONO/C-ZINA/CIPM/2025 du 20/03/2025 pour la construction d'une mini adduction d'eau à Abloukai, dans la commune de Zina, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord ;
- Vu Le rapport d'analyse y relatif du 17 avril 2025 de la sous-commission d'analyses des offres ;
- Vu Le Procès-Verbal de la séance du 12 mai 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Zina ;

COMMUNIQUE

Article 1^{er} – Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres susmentionné, les résultats de ladite consultation se présentent comme suit :

N°	MARCHES	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
1	Construction d'une mini adduction d'eau à Abloukai, dans la commune de Zina	ETS B.G.C BP: 41 Kousseri Tel : 699 72 80 22	20 964 361	25 000 000	03 mois

Article 2. L'entreprise adjudicataire ci-dessus mentionnée est invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Commune de Zina pour la souscription du projet de la lettre-commande.

Fait à Zina, le 15 MAI 2025

- AMPLIATIONS
- ARMP,
 - DDMP/LC
 - Président CIPM/ZINA
 - INTERESSES
 - Affichage/Archives.

